

La République du Centre, 24 septembre 2012

POLITIQUE ■ Quatre voire cinq scrutins étaient initialement envisagés durant la seule année 2014...

Un relooking du calendrier électoral paraît inévitable

Devant le Loiret comme à Broc, réamalgamés, les élections devaient être très salubres en 2014. Mais les parlementaires songent à quelques ajustements...

« Si le calendrier était respecté à la lettre, nous aurions cinq élections en 2014 : municipales, cantonales régionales, européennes et, dans certains départements où les élections n'ont pas eu lieu, à l'automne 2011, des sénatoriales », note Jean-Pierre Sautu, adjoint PS du Loiret. Cela qui s'est vu conforter la prévalence de la coutume des lois qui rajoutent le dossier au plus près et ajoute : « Il ne paraît guère de ne pas regarder cinq élections en quelques semaines. La loi il en ressort en 2013 et l'opinion raisonnable... »

Les municipales maintiennent en 2014

Pour les parlementaires, le sujet figure au sommet de la pile des dossiers à examiner dès les prochains semaines. « Rien n'est

décidé pour l'instant », précise Jean-Pierre Sautu. Cela même si des perspectives commencent à se dessiner. Tout porte à croire que les élections municipales seront maintenues, comme prévu, en 2014. Le calendrier communautaire des élections européennes fait que les dates sont figées, même lorsque Jean-Pierre Sautu

réintègre, prévu par la Constitution. En revanche, le report à 2013 pour les cantonales et régionales semble quasi acquis.

« huit dimanches de vote en 2014, si l'on fait exception des sénatoriales, ce n'est pas envisageable. Même en cumulant deux élections le même jour », rappelle Jean-Pierre Sautu. Quand la décision tombe-t-elle ? « Le plus vite sera le mieux », lâche le parlementaire du Loiret. D'autant qu'il s'agit d'un droit légal que la décision soit renvoyée au moins un an avant la date initialement prévue pour la scrutin. « Ainsi, pour les cantonales et régionales, il faut avoir tranché au plus tard en mars 2013 »,

précise Jean-Pierre Sautu.

Un redécoupage des cantons à l'étude

D'autres changements pourraient intervenir en matière d'élections. Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, avait annoncé dans son discours de politique générale du 17 juillet un volonté de modifier le mode d'élection des conseils généraux « pour permettre une meilleure représentation des assemblées départementales ».

Plusieurs hypothèses sont envisagées pour l'élection des conseillers généraux, d'après un conseil départemental du Loiret. « On se demande si on va passer à un scrutin proportionnel, à un scrutin uninominal ou par liste, mais les scrutins binominaux majoritaires à deux tours » tient la corde.

De quel côté ? On dirait que dans le membre de cantons, trois chances comptent deux représentants (et dans d'autres, un seul), à savoir un homme et une femme. Cette mesure entraînera un redécoupage des cantons, également nécessaire pour

gouverner des départements démographiques. Leur nombre passerait de 4.000 à 2.000. Sonorité option qui garantirait la parité paritaire, a reconnu le directeur du bureau de l'Assemblée des départements de France, à l'indigence son président Claude Labrousse (PS).

« On a des 41 cantons, chiffre impair, du Loiret ? » « Rien n'a été décidé en la matière », insiste Jean-Pierre Sautu qui évoque un vote général des collectivités locales, programmé au début du mois prochain, pour débattre de la question.

Philippe Bureau

phbureau@leloiret.fr

CURIOSITÉS

Cantons territoriaux. En novembre dernier, le Sénat, pour à grande, vote la loi de suppression de la réforme des collectivités de gouvernement. Mais, de géographiquement fortiori, en 2014, d'un conseil territorial (ou conseil régional) et conseiller général et conseiller territorial est donc, à l'abri.